



RÉCONCILIER LES CHASSEURS ET LES FORESTIERS

Pour établir ou rétablir un équilibre Forêt-Gibier

par PIERRE BROSSIER, CNPF délégation Bretagne ET JACKY PALLU, ADCGG 22

Les relations entre la forêt et le gibier sont complexes, fluctuantes et évolutives : ce n'est pas toujours « un long fleuve tranquille »

Les hommes chargés de mettre en valeur ce patrimoine, qu'ils soient forestiers ou chasseurs, peuvent s'emporter rapidement dès qu'il s'agit de parler d'équilibre. Le débat, quand il existe, est souvent passionnant, mais trop souvent passionné et peu objectif. Le contexte dans lequel évolue la filière forêt bois ainsi que l'avenir de la chasse sont en pleine mutation. Devant ces constats, il devient urgent de se parler vrai et de mettre en œuvre des actions communes permettant d'améliorer la situation pour que chacune des parties y trouve son compte.

L'expérience menée dans les Côtes d'Armor, fruit de plusieurs années de réflexion et de tests grandeur nature, sur le terrain, est originale et exemplaire. Elle a conduit dans un premier temps à un protocole de gestion du cerf puis à l'élaboration d'un guide pratique pour établir ou rétablir un équilibre Forêt-Gibier. C'est

à la fois, un guide technique pour mettre en œuvre une démarche partenariale et un outil de formation original, pratique et performant.

Il a été élaboré par Jacky Pallu (ADCGG 22) et Pierre Brossier (CNPF délégation Bretagne) avec l'aide technique et la collaboration de : CNPF délégation Bretagne, Fransylva région Bretagne, ONF Bretagne, CETEF de Bretagne, Experts Forestiers de France région Bretagne, ONCFS région Bretagne, DDTM 22, FDC 22,



ANCGG, Société de Vénérie, Domaine du Bois Landry et avec le soutien de la Région Bretagne et du Conseil

Ce qui est très important voire indispensable pour pouvoir piloter la gestion des populations

- ✓ Il faut faire en sorte que la gestion des unités de population (notamment pour les grands cervidés), tout particulièrement lorsque cette dernière est à cheval sur plusieurs départements, soit identique de part et d'autre de la limite administrative,
- ✓ Connaître l'historique des prélèvements (nombre, mâle, femelle, jeune et date de prélèvement) sur le territoire et sur l'unité de population ou de gestion,
- ✓ Mettre en œuvre, si ce n'est pas déjà fait, une batterie d'indicateurs de changement écologique concernant l'abondance des populations, la performance des individus et si possible la pression exercée sur le milieu et s'engager à les suivre sur le long terme,
- ✓ Anticiper la création de futurs peuplement à risques (plantation, régénération naturelle en plein ou diffuse).



supérieur à 25% auquel cas le déséquilibre est sans doute présent,

entre 15 et 25% attention risque de déséquilibre,

inférieure à 15% pas de souci...pour le moment.

Départementales des Côtes d'Armor. Le point de départ, c'est souvent un conflit entre chasseurs et forestiers où une alerte d'un propriétaire forestier qui arrive soit à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer), soit à la Fédération Départementale des Chasseurs.

Pour un retour de dialogue apaisé

La démarche partenariale et adaptative, proposée, prône le retour à un dialogue apaisé permettant, sur la base d'éléments techniques concrets et partagés sur le terrain, d'élaborer un

* maître d'œuvre : personne neutre, indépendante, qualifiée, chargée d'animer et de manager la concertation entre les différentes parties. Idéalement, ce doit être un fonctionnaire de l'Etat en charge de la chasse et/ou de la forêt, ou une personne accréditée par M. le Préfet. Il a un rôle de médiateur et il peut s'entourer ou mettre en place une équipe collégiale « objective » (chasseur-forestier) pour dynamiser ou impliquer davantage les acteurs.

** téléchargeable via les liens suivants : <http://www.cnpf.fr/bretagne/n/fiches-techniques-sylvicoles/n:926> et <http://www.chasserembretagne.fr/fdc22/les-demarches-et-formulaires/l-equilibre-foret-gibier/le-guide-pratique.html>

diagnostic, fruit d'un audit à la fois de l'organisation de la chasse et de la gestion forestière qui doit nourrir l'information des instances en charge des plans de chasse.

Dans un premier temps, il convient de vérifier la véracité de l'alerte. Un maître d'œuvre*, si possible accompagné d'un représentant ou du propriétaire forestier lui-même, d'un personnel de la DDTM, d'un technicien de la FDC et du détenteur du droit de chasser doit rapidement aller sur le terrain pour quantifier à l'aide d'une fiche** d'inventaire simplifié les éventuels dégâts de gibier.

Ces fiches, simple d'emploi, permettent « au sortir de la

parcelle » de savoir si le taux de tiges « objectif » endommagées par les cervidés et non viables est :

- ✓ supérieur à 25 % auquel cas le déséquilibre est sans doute présent,

- ✓ entre 15 et 25 % attention risque de déséquilibre, ...

Interrogations des instances administrative et fédérale



Inventaire de dégâts dans une plantation résineuse

Interrogations du détenteur du droit de chasse ou de l'organisateur de chasse



... ✓ inférieur à 15 % pas de souci... pour le moment.

En dessous de 1 ha, les dégâts sont à analyser avec précaution et ces bornes ne doivent pas être prises « au pied de la lettre ». Au-delà, si le peuplement est dans l'orange ou le rouge, chacune des « trois familles » : les instances administratives, la chasse et la forêt, sous l'impulsion du maître d'œuvre, doivent analyser, sans concession, ses pratiques.

Tous ces indices ont été résumés dans une fiche récapitulant l'ensemble des signes avant-coureurs d'un déséquilibre Forêt-Gibier.

Identifier les causes du déséquilibre

Le recueil des données des trois familles étant réalisé ainsi que l'analyse des signes avant-coureurs d'un déséquilibre, il convient dorénavant d'effectuer l'« état des lieux » et d'élaborer un diagnostic précis de la situation. Le maître d'œuvre et l'équipe collégiale : chasseurs-forestiers qui l'entourent, doivent renseigner la fiche diagnostic des causes du déséquilibre.

La fiche diagnostic doit être renseignée à l'aide des guides du

Interrogations des forestiers

Ai-je bien pris en compte la présence du grand gibier lors de l'élaboration du programme sylvicole ?

11 - Le programme sylvicole est-il communiqué à l'organisateur de chasse ?

10 - L'amélioration de la capacité d'accueil est-elle correctement appliquée ?

9 - La méthode de dépressage assure-t-elle une protection des bords favorisés ?

8 - Lors des dégagements une bande de recru est-elle conservée en bordure des plants ?

7 - Les dégagements sont-ils réalisés en interligne ?

6 - Des cloisonnements sylvicoles existent-ils dans les régénérations naturelles ?

1 - La forêt est-elle en équilibre sylvicole ?
La gestion est-elle dynamique ?

2 - Y-a-t-il des signes avant-coureurs de déséquilibre ?

3 - La chronologie des travaux forestiers permet-elle d'offrir une nourriture et des tiges à froter hors risque ?

4 - La régénération, le semis, la plantation ont-ils une surface supérieure au minimum requis ?

5 - Les essences très appétentes sont-elles plantées dans le recru, ou avec répulif, ou avec une protection ?

diagnostic des causes du déséquilibre et en fonction de tous les éléments recueillis précédemment. Ces guides d'une page, un pour les instances administratives, un pour la chasse et un pour la forêt, ont été élaborés pour faciliter le dialogue entre les partenaires et les aider à renseigner la fiche diagnostic: « *en parlant de la même chose* ».

En fonction de leur éventuel degré de responsabilité, les cases seront coloriées en vert lorsque le descriptif de la case n'est pas engagé dans le déséquilibre, en

orange lorsque le descriptif de la case est pour partie engagé dans le déséquilibre et dans le rouge lorsque le descriptif est complètement engagé dans le déséquilibre.

Les causes du déséquilibre étant identifiées, il convient maintenant de déterminer un ou des objectifs partagés et acceptés afin d'atteindre l'équilibre Forêt-Gibier. En fonction de la complexité de la situation, le maître d'œuvre organisera la concertation de manière plus ou moins formelle. Une ou des

réunion(s) de type participative, adaptative et dynamique entre propriétaire(s) forestier(s) et chasseur(s) animée(s) par le maître d'œuvre assisté au besoin par des personnes qualifiées sera (sont) organisée(s) avec pour objet :

- ✓ la fixation d'objectifs partagés et acceptés nécessaires afin de parvenir à l'équilibre Forêt-Gibier,
- ✓ la description des actions à entreprendre avec l'établissement éventuellement ...

Interrogations des forestiers



... d'une convention-contrat Forêt-Gibier ainsi que des feuilles de routes. Pour ce faire, une clé d'identification des préconisations et actions à entreprendre pour rétablir l'équilibre Forêt-Gibier a été élaborée pour guider et aider les partenaires dans la recherche de solution. Il est illusoire de vouloir mettre toutes les cases dans le vert, ce serait une opération vaine mais il est indispensable d'engager un partenariat et d'entreprendre les actions décidées en commun sans attendre, pour améliorer progressivement la situation.

Pour des animaux en bonne santé

Si la complexité l'exige, les actions à entreprendre seront écrites sous forme d'une convention-contrat sylvo-cynégétique accompagnée d'une feuille de route fixant, pour chaque partie, l'objectif final, ainsi que les objectifs intermédiaires séquencés et planifiés.

Il est important d'encourager régulièrement les différents acteurs et de combattre l'inertie. Enfin, comme dans toute action de management le maître d'œuvre devra

suivre et contrôler les résultats très régulièrement en se référant à la convention-contrat sylvo-cynégétique et aux feuilles de route. En cas de dérive, il devra à nouveau dynamiser les acteurs et lutter contre l'inertie.

Pour aider les différents protagonistes, les auteurs du guide donnent quelques pistes d'améliorations des pratiques aussi bien en matière de gestion forestière (amélioration des capacités d'accueil des forêts, plantation dans le recru...) que d'organisation de la chasse (tir d'été des brocards, prélever tôt en saison, dans les unités de population en équilibre populationnel respecter la règle des tiers dans les prélèvements...).

Cette démarche a

été testée et validée dans plusieurs massifs forestiers. La formation conjuguée des chasseurs et des forestiers procède d'une double expertise qui permet à chacun d'élargir son horizon : la chasse devenant un outil de prévention, tandis que la gestion forestière est optimisée en prenant en compte la présence du gibier, chacun sortant renforcé de cet échange. Celui-ci aboutit logiquement à un dialogue permettant la réalisation d'actions communes. Si une équipe forestiers chasseurs arrive à se constituer et à se comprendre, guidée par un maître d'œuvre, il devient possible d'établir ou de rétablir un équilibre où chacune des parties trouvera son compte. Cette méthode permet le retour à une situation où la régénération des forêts, sans avoir recours aux protections artificielles, est possible tout en assurant la chasse de cervidés en bonne santé. P. B. & J. P.

Pour de plus amples informations, il est possible de se procurer le guide auprès de l'éditeur: Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor
La Prunelle - BP 214 - 22192 Plérin Cedex
Prix de vente 20 euros + 7 euros de frais de port soit 27 euros par ouvrage

Un exemple de fiche diagnostic

Fiche diagnostic des causes de déséquilibre Forêt-Gibier

Le document est structuré en colonnes et lignes de critères à évaluer, avec des zones de couleur (vert pour bon, orange pour moyen, rouge pour mauvais) et des cases à cocher.